

Allocations familiales

En résumé, nous appuyons ce projet de loi afin d'aider ceux qui ont été touchés par l'inflation qui est due, au moins en partie, à la mauvaise gestion de notre économie par le gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il une question?

M. Stevens: De votre part, avec plaisir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est très aimable à vous. Compte tenu de l'allégation du député, qu'il a faite également hier soir, selon laquelle son parti appuie ce bill principalement parce que l'inflation a rendu nécessaire le relèvement de ces prestations, peut-il me dire si cela signifie qu'il n'approuve pas le principe des allocations familiales comme moyen de redistribution des revenus?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre ne soit pas présent pour entendre ma réponse à cette question. J'approuve le bill en principe et en guise de preuve j'aimerais que le député lise mon article du 15 août.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne vois pas le leader du gouvernement à la Chambre ni le leader suppléant, mais je crois que les quatre partis sont convenus de renvoyer ce bill au comité plénier de la Chambre au lieu du comité permanent.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, des consultations ont bien eu lieu par le canal habituel et on s'est mis d'accord pour que ce bill soit examiné en comité plénier de la Chambre. Je serais heureux qu'on accepte d'apporter la modification qu'il convient à la motion.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre convient-elle à l'unanimité qu'on modifie la motion afin que le bill puisse être renvoyé au comité plénier de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Laniel.)

Sur l'article 1—*Allocation mensuelle.*

M. Macquarrie: Monsieur le président, je regrette que le ministre n'ait pas été présent lorsque le député de York-Simcoe a terminé son exposé. Il faut faire preuve de la plus grande bonne volonté et unanimité possibles dans des cas de ce genre et un geste de courtoisie aurait eu lieu si le ministre avait été ici. J'espère qu'il n'était pas en train de fumer dans la coulisse, ce qui serait la plus terrible des choses que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social puisse faire.

● (1540)

Je déplore également la mauvaise tournure qu'a prise le débat sur cette mesure quand le ministre a invoqué le Règlement pour tenter d'enlever la parole au député de York-Simcoe. Je sais que le ministre ne siège pas à la Chambre depuis longtemps et il n'est peut-être pas au courant des coutumes, mais ce qu'il a fait n'est pas dans les formes et ne favorise pas le climat d'entente qui peut se manifester si la Chambre décide d'adopter la mesure. Certains courriéristes de la tribune, qui ne viennent peut-être jamais ici, voient dans cette enceinte quelque chose qui tient à la fois d'une immense cour de justice et d'un petit cirque, mais ce n'est pas le cas quand le Parlement fait du bon travail. Je déplore donc ce que j'appellerais les gestes insensés impolis d'hier soir. Et dans l'intérêt d'une Chambre bien disposée à l'égard de la mesure—et depuis longtemps je m'en suis porté garant au nom de mon parti—les membres de mon parti ont fait des discours valables et intéressants tout comme les députés de tous les partis.

Je crois que nous avons fait une bonne étude de cette grande question. J'ai écouté les discours de chaque ministre et de chaque député de tous les partis. Je crois que c'est la façon dont nous devrions agir, c'est-à-dire respecter les droits et même les opinions des autres et non pas les soupçonner d'être intéressés. J'ai même entendu le ministre affirmer que le député avait le droit de parler. C'est évident. Nous sommes ici pour cela.

Pour ma part, je crois que nous avons soigneusement étudié la mesure et si les autres partis sont disposés à ne présenter qu'un seul orateur, je suis prêt au nom de mon parti à faire de même afin que nous puissions adopter cette mesure. Nous avons fait connaître notre appui et notre critique. Je suppose que le ministre tiendra compte à la fois de l'un et de l'autre. Mais en ce moment-ci, nous sommes prêts à favoriser l'adoption de cette mesure. Aussi timide qu'elle puisse être, nous ne générons pas le soulagement qu'elle pourra apporter.

M. Knight: Monsieur le président, comme d'habitude je respecte les remarques et l'appel à l'unité du député de Hillsborough. Je trouve cela passablement unique à la suite des remarques faites hier soir par le député de York-Simcoe. Les députés conservateurs doivent avoir tenu une longue conversation en caucus pour être certains de savoir comment le député voterait le moment venu.

Une voix: Avez-vous entendu le passage sur les bonnes manières?

M. Knight: Certains conservateurs ont prononcé des discours désobligeants mais ont ensuite chargé leur noble homme d'état de l'Île-du-Prince-Édouard de purifier l'atmosphère. Nous acceptons donc sa déclaration. Cependant, j'aimerais faire quelques remarques sur le principe du bill, sur l'article 1 et sur l'ensemble de la question.

J'ai été élevé parmi la classe laborieuse où les mères attendent toujours avec impatience leurs chèques d'allocations familiales qui sont la source de revenu leur permettant de faire face aux besoins de leurs enfants. Ceux qui vivent dans ces conditions répondent par l'affirmative à une augmentation des allocations familiales et également par l'affirmative au principe de l'universalité que conserve ce bill, cette modification provisoire des allocations familiales, et dans le bill qui nous sera présenté en janvier 1974.